

Université catholique de Louvain

Centre Charles De Visscher pour le droit international et européen (CeDIE)

Université du Luxembourg

Faculté de Droit, d'Économie et de Finance, Centre de droit européen

Réseau d'experts européens Free Movement of Workers

(FMoW – Université de Nijmegen)



COLLOQUE BELGO-LUXEMBOURGEOIS

***LA LIBRE CIRCULATION
DES TRAVAILLEURS ET DES CITOYENS***

12 novembre 2013

Louvain-la-Neuve – Auditorioes Doyen

UCL
Université
catholique
de Louvain

CeDIE
CENTRE CHARLES DE VISSCHER
POUR LE DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

INSTITUT POUR LA RECHERCHE
INTERDISCIPLINAIRE EN SCIENCES JURIDIQUES

www.uclouvain.be/cedie

uni.lu
UNIVERSITÉ DU
LUXEMBOURG
www.uni.lu

Les libertés de circulation forment l'épine dorsale du projet européen. Toutefois, de nombreuses entraves en restreignent l'exercice. Les libertés de circulation des travailleurs salariés et des étudiants ne font pas exception.



S'agissant en particulier des travailleurs salariés, les atteintes portées à leur mobilité ont conduit la Commission européenne à déposer, le 26 avril 2013, une proposition de directive *relative à des mesures facilitant l'exercice des droits conférés aux travailleurs dans le contexte de la libre circulation des travailleurs*. Le dépôt de cette proposition législative témoigne à suffisance des défis à relever, de surcroît en pleine crise économique et sociale, pour rendre pleinement effective une liberté instituée il y a près de soixante ans par le Traité de Rome.

Les étudiants doivent également faire face à de nombreux obstacles. Alors que l'Union européenne incite les étudiants à migrer grâce au programme Erasmus, plusieurs États membres, confrontés à d'importants coûts financiers, tentent de limiter leur liberté de circulation soit en leur déniaient l'accès à leurs universités et hautes écoles soit en leur refusant l'octroi de bourses d'entretien et/ou d'études.

Outre les questions générales relatives à l'évolution de la libre circulation des personnes, ce sont les questions spécifiques que pose l'exercice de cette liberté pour les travailleurs salariés et pour les étudiants qui seront abordées ; avec une attention particulière portée au respect de ces droits en Belgique, au Luxembourg et dans les relations entre ces deux pays, notamment pour les frontaliers.

Organisé par l'UCL et l'université du Luxembourg, ce colloque s'inscrit dans le cadre du réseau d'experts européens sur la libre circulation des travailleurs (FMoW), coordonné par l'université de Nijmegen et financé par la Commission européenne.

PROGRAMME

8h45 Accueil des participants

9h15 Ouverture des travaux

Marc Fallon, doyen de la Faculté de droit et de criminologie de l'UCL

I. PRINCIPES GÉNÉRAUX

9h30 Les réalisations et les questions

Jean-Yves Carlier, professeur à l'université catholique de Louvain

Jackie Morin, chef d'unité, Commission européenne, DG Emploi, Affaires Sociales et Inclusion

Kees Groenendijk, professeur émérite, Radboud Universiteit Nijmegen, responsable du réseau européen FMoW

10h30 Pause café

11h Les acquis et les spécificités

Belgique

Herwig Verschueren, professeur à l'université d'Anvers

Luxembourg

Jörg Gerkrath, professeur à l'université du Luxembourg

12h Débat

12h30 Déjeuner - Buffet

II. QUESTIONS SPÉCIALES

13h30 Table ronde I – ***La libre circulation des étudiants : l'accès aux études et les bourses d'études***

Sous la présidence de **Melchior Wathelet**, avocat général à la Cour de justice de l'Union européenne, professeur à l'UCL et à l'ULg

Rapporteurs :

François Moyse, avocat, représentant du Luxembourg au sein du réseau européen FMoW et **Cédric Cheneviere**, assistant à l'UCL

Répondants :

Germain Dondelinger, premier Conseiller du gouvernement, représentant de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Luxembourg ; **Christine Fagard**, juriste à la direction générale de l'Enseignement non obligatoire et de la Recherche scientifique ; **Luc Misson**, avocat au barreau de Liège ; **Iga Mlynarczyk**, ELSA Luxembourg ; et **Marc Van Hoof**, directeur au service juridique de la Commission européenne

Débat

15h Pause café

15h30 Table ronde II – ***La sécurité sociale : les travailleurs frontaliers***

Sous la présidence de **Georges Ravarani**, président de la Cour administrative, Luxembourg, professeur invité à l'université du Luxembourg

Rapporteurs :

Jean-François Neven, magistrat à la Cour du travail de Bruxelles, maître de conférences invité à l'UCL et **Eleftheria Neframi**, professeur à l'université du Luxembourg

Répondants :

Mars Di Bartolomeo, ministre de la Santé et de la Sécurité sociale, Luxembourg ; **Koen Meesters**, service d'études de la Confédération des syndicats chrétiens ; et **Marie-Noëlle Vanderhoven**, conseiller au Département des Affaires sociales de la Fédération des Entreprises de Belgique

Débat

17h Conclusions

Paul Martens, président émérite de la Cour constitutionnelle, chargé de cours honoraire de l'ULB et de l'ULg

INFORMATIONS PRATIQUES

JOUR ET LIEU

Mardi 12 novembre 2013

Auditoires Doyen

Place des Doyens, 1

1348 Louvain-la-Neuve

INSCRIPTION

Le colloque est gratuit

Inscription souhaitée pour le 31 octobre 2013 au plus tard, via le formulaire en ligne :

www.uclouvain.be/450397

FORMATION PERMANENTE

L'Ordre des barreaux francophones et germanophone (O.B.F.G.) a agréé le colloque à concurrence de 6 points de formation permanente. L'Institut de formation judiciaire (I.F.J.) a agréé le colloque à concurrence de 2 points de formation permanente. Une attestation de participation sera remise sur place aux avocats et magistrats.

La langue de travail du colloque est le français



Crédit ©UE, 2010